



GUIDE IMMO

L'ensemble
de vos démarches

care
promotion
ARC ALPIN

Les étapes de votre acquisition avec Care Promotion Arc Alpin

LE PARCOURS CLIENT EN TROIS POINTS

Ce guide retrace chacune des étapes de l'acquisition de votre logement **Care Promotion Arc Alpin**.

Nous avons voulu, en un seul document qui vous suivra durant toute notre relation, vous permettre d'avoir la synthèse des informations et conseils utiles sur le déroulement de votre acquisition. Nos équipes restent bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bonne lecture.



De la dématérialisation de la réservation
avec votre conseiller commercial
à la signature de l'acte authentique

- Signature de votre contrat préliminaire
- Financement
- Signature de votre acte authentique



De l'acte
authentique
à la livraison

- Étapes de la construction
- Demandes de travaux modificatifs personnalisés
- Appels de fonds
- Choix des matériaux
- Visite cloisons
- Visite de pré-livraison
- Livraison



Le suivi après
la livraison

- Enquête de satisfaction
- Service après-vente
- Assurance dommages ouvrage
- Garanties légales
- E-energy saver



De la dématérialisation de la réservation avec votre conseiller commercial à la signature de l'acte authentique

SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT PRÉLIMINAIRE

- Avec votre conseiller commercial, vous avez signé votre contrat préliminaire de vente.
Care Promotion Arc Alpin le valide et vous le transmet soit par voie dématérialisée soit par envoi recommandé avec accusé de réception.
Vous disposez alors d'un délai légal de rétractation de 10 jours.

FINANCEMENT

- Une fois cette première étape franchie, vous déposez un dossier de demande de financement complet auprès de l'organisme bancaire de votre choix. Vous nous transmettez votre attestation de demande de prêt. Vous obtenez un accord définitif de financement et envoyez une copie à **Care Promotion Arc Alpin**. À réception de vos offres de prêt, vous disposez d'un délai de réflexion minimum de 11 jours pour en prendre connaissance, les accepter et les renvoyer signées à votre banque. Vous nous informez de l'obtention de votre offre de prêt.

SIGNATURE DE VOTRE ACTE AUTHENTIQUE

- Le notaire en charge du programme vous adresse le projet d'acte authentique par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception.
Vous prenez rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte. Lors du rendez-vous de signature, vous vous acquittez des premiers appels de fonds.

60 JOURS*

* Sous réserve de notification du programme





De l'acte authentique à la livraison

ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION

Au fur et à mesure de la construction de votre future résidence, vous recevrez des informations et des photos de l'avancement du chantier.

Vous recevrez également les demandes d'appels de fonds par mail et par courrier.

Vous vous acquitterez des sommes appelées du prix de vente dans un délai de 15 jours selon les appels de fonds ci-contre.



À tout moment, vous pouvez contacter votre conseiller commercial ou envoyer vos questions ou documents par mail à l'adresse de courrier électronique du service client **Care Promotion Arc Alpin**.

Démarrage des travaux	30%
Achèvement des fondations	35%
Achèvement plancher bas RDC	55%
Achèvement plancher intermédiaire	65%
Mise hors d'eau	70%
Mise hors d'air	85%
Achèvement des cloisons	90%
Achèvement (R.261-1 CCH)	95%
Livraison	100%

* données à titre indicatif

ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À LA LIVRAISON

Pour vous accompagner durant toute la phase de construction, nous allons vous convier à plusieurs rendez-vous :

Vos choix de matériaux

Notre service client vous invitera dans l'espace client dédié pour effectuer vos choix de prestations à partir d'harmonies que nous aurons pré-sélectionnées à votre attention.

Vos demandes de travaux modificatifs personnalisés

Suivant l'annexe aux conditions générales de votre contrat de réservation, vous avez la faculté de demander des modifications pour votre logement sous forme de TMA (travaux modificatifs acquéreurs) jusqu'à l'achèvement des fondations. Un guide pour vous accompagner dans vos démarches est à votre disposition auprès de votre responsable commercial ou sur le site de **Care Promotion Arc Alpin**.

Votre « visite cloison »

Dès que le cloisonnement de votre logement est achevé, vous serez invité par mail à venir visualiser pour la première fois votre logement (les travaux modificatifs personnalisés ne sont plus réalisables à cette étape). Vous pourrez également mesurer les espaces pour vos futurs aménagements et éventuellement, vous faire accompagner par votre cuisiniste pour sa prise de cotes.

Votre « visite pré-livraison » (30 jours avant la livraison)

Cette visite, menée avec un représentant de **Care Promotion Arc Alpin**, vous permet d'émettre des observations en vue de la livraison de votre logement.

Votre livraison

Vous effectuez la visite de votre logement avec un responsable de la maîtrise d'œuvre. Au cours de celle-ci :

- nous vous expliquons le fonctionnement de votre logement
- nous établissons conjointement un procès verbal de livraison et notons les éventuelles réserves
- vous vous acquittez du solde du prix de vente de votre logement et de vos éventuels travaux modificatifs et options
- nous vous remettons les clés de votre logement avec un guide pédagogique pour optimiser les consommations d'énergie et d'eau.

Après avoir pris possession de votre appartement, vous disposez d'un délai de 30 jours pour formuler des réserves complémentaires (art. 1642-1 code civil) par courrier recommandé avec accusé de réception ou via la plateforme informatique dédiée.



Le suivi après la livraison

ENQUÊTE DE SATISFACTION

3 mois après la livraison de votre logement nous vous sollicitons pour répondre à une enquête de satisfaction qui nous permet de connaître votre avis pour toujours améliorer notre service client.

SERVICE APRÈS-VENTE (SAV)

Notre service après-vente prend le relais et s'engage à répondre à vos demandes éventuelles, garantissant une qualité optimale de notre relation et de nos prestations.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Souscrite par **Care Promotion Arc Alpin**, elle couvre la réparation de désordres structurels sur une période de dix années après la réception entreprises.

GARANTIES LÉGALES

Nos équipes sont à votre écoute pour lancer les interventions nécessaires dans le cadre de ces garanties. Sont exclus : les désordres résultant de l'usure normale, de l'usage abusif ou d'un défaut d'entretien.

1
an

LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

Les entreprises mandatées par **Care Promotion Arc Alpin** interviennent pour achever définitivement l'ouvrage sur la base des réserves et désordres que vous aurez signalés.

2
ans

LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT

Cette garantie concerne tous les désordres qui peuvent apparaître sur des équipements dissociables (électricité, plomberie, chauffage, ...).

10
ans

LA GARANTIE DÉCENNALE

Elle couvre pendant 10 ans les désordres affectant la solidité de l'ouvrage, ou de l'un des équipements dits indissociables (étanchéité, fenêtres, structure, ...) rendant l'ouvrage impropre à sa destination.

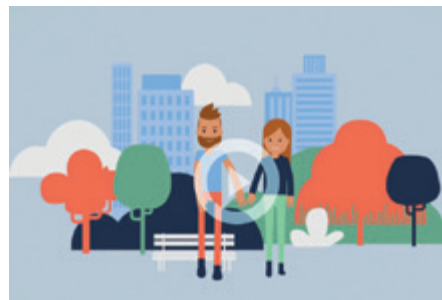




LE GÉNÉRATEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

MAÎTRISE DE VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Vous avez acheté un logement chez **Care Promotion Arc Alpin** et souhaitez calculer et maîtriser votre facture d'énergie, l'application E-energy Saver vous permettra de simuler et optimiser votre consommation d'énergie. Cette application reste disponible 3 ans après la livraison.



www.energy-saver.com

myCare

Un service client
disponible et connecté

À tout moment, vous pouvez nous téléphoner, nous rencontrer ou simplement cliquer, nous sommes là pour vous.

Notre disponibilité vous assure de réaliser en toute quiétude votre projet, de la signature du contrat à la remise des clés en passant par le montage financier.

Même après la livraison, notre service client reste à votre disposition en cas de besoin.

Grâce à **myCare**, nous vous simplifions la vie :

- Signature électronique
- Vidéoconférence
- Suivi du chantier
- Personnalisation du logement
- Accompagnement des travaux modificatifs
- Pilotage de la domotique
- Gestion des consommations d'énergie



12 rue du Pré Paillard - 74940 Annecy-le-Vieux
04 58 02 02 60 - www.care-promotion.fr - contactarcalpin@care-promotion.fr